

DEMANDE D'AGREMENT DES DOMICILIATAIRES D'ENTREPRISES

Liste des pièces à fournir :

- Formulaire de déclaration
- Justificatifs de mise à disposition des personnes domiciliées de locaux adaptés (plan de masse du bâtiment, relevés cadastraux des locaux, descriptifs des locaux accompagnés de photographies)
- Tout document permettant de justifier que l'entreprise de domiciliation est propriétaire des locaux mis à disposition. Il peut s'agir soit d'un acte notarié, soit d'un contrat de bail.
- Attestation d'honorabilité des dirigeants, actionnaires et associés détenant au moins 25 % des parts sociales.
- Pour les entrepreneurs individuels : Une copie d'une pièce d'identité de l'exploitant en cours de validité ainsi qu'une copie de l'acte de naissance ou livret de famille.
- Pour les sociétés : Une copie d'une pièce d'identité en cours de validité des représentants légaux ou statutaires de la société, des dirigeants, des actionnaires ou des associés ainsi qu'une copie de l'acte de naissance ou livret de famille de ces personnes.